

LE DIRECTEUR GENERAL

Arrêté portant publication des résultats de l'élection à la commission de surveillance de la représentante du personnel de la Caisse des dépôts et consignations et de ses filiales

**Le Directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations,**

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 518-4 et R 518-0-1 ;

Vu la loi n° 96-452 du 28 mai 1996 portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, notamment son article 34 ;

Vu l'accord du 2 octobre 2001 modifié relatif à l'organisation sociale du groupe CDC, et notamment son titre III relatif au comité mixte d'information et de concertation ;

Vu le décret n° 2019-1197 du 20 novembre 2019 relatif à la réforme de la gouvernance de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2 ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant M. Olivier SICHEL en qualité de Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'élection du 1^{er} juillet 2025 par les membres de la délégation du personnel du comité mixte d'information et de concertation,

ARRETE :

Article 1^{er}

La représentante du personnel de la Caisse des dépôts et consignations et de ses filiales élue pour siéger la commission de surveillance, en remplacement de Mme Béatrice de KETELAERE, en application du V de l'article R 518-0-1 du code monétaire et financier susvisé est :

- Mme Estelle LE BIHAN-CHAUVIN

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une diffusion sur le site internet du groupe Caisse des dépôts ainsi que d'une information de la commission de surveillance.

Paris, le 1^{er} juillet 2025

Olivier SICHEL
Directeur général